



**bpost**

**Société anonyme de droit public**

**Centre Monnaie, 1000 Bruxelles**

**N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)**

**("bpost SA")**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES**

du 15 septembre 2021 à 14h00 (heure belge)

**ORDRE DU JOUR**

**1. Administrateurs – Nomination.**

*Le 12 juillet 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité de personne chargée de la gestion journalière ("CEO") de bpost SA, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de six ans. Conformément à son droit de nomination en vertu de l'article 14, §2 des Statuts, l'Etat belge propose de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.*

*Conformément à la politique de rémunération de bpost, son mandat en qualité d'administrateur ne sera pas rémunéré.*

*Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination, recommande de voter en faveur de la résolution proposée.*

*Le curriculum vitae de Monsieur Dirk Tirez est disponible sur le site Internet de bpost: <https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>.*

Proposition de résolution :

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

**2. Procuration.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires confère un mandat spécial à Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant de la résolution susmentionnée. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.